



Copenhague, le 14 octobre 2015

A l'attention de
M. Guy Ryder,
Directeur général du Bureau international du travail (BIT)
4, route des Morillons, CH-1211 Genève 22 – Suisse
Email: cabinet@ilo.org
Fax : +41 22 799 85 33

Objet : Lettre d'EuroMed Droits - Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme à la veille de votre visite officielle en Algérie prévue le 16 octobre 2015

Monsieur le Directeur général,

A la veille de votre visite officielle en Algérie, prévue le 16 octobre 2015, notre organisation souhaite exprimer sa crainte que votre participation à la réunion tripartite entre le gouvernement, les organisations patronales et l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) ne serve de caution à des négociations sociales dont les syndicats autonomes restent exclus.

Depuis l'adoption des recommandations à l'Algérie par la Commission des Normes de l'OIT en juin 2015, nous constatons qu'aucune mesure concrète n'a été prise par les autorités algériennes, en particulier afin de procéder à l'enregistrement des syndicats autonomes qui en ont fait la demande ainsi qu'à la réintégration des syndicalistes suspendus ou licenciés en raison de leur activité syndicale.

Le Syndicat National Autonome de Personnel des Administrations Publiques (SNAPAP), membre d'EuroMed Droits, a créé en 2013 avec des syndicats d'autres secteurs la Confédération Générale des Travailleurs Autonomes en Algérie (CGATA). A ce jour, leur demande d'enregistrement n'a jamais eu de suite. Par ailleurs, 43 membres de syndicats affiliés au SNAPAP et à la CGATA font actuellement l'objet de suspensions ou licenciements arbitraires.

La multiplication des actes de harcèlement courant 2015 contre le mouvement syndical autonome, condamnée à plusieurs reprises par le [REMDH](#) avec d'autres ONG internationales, ainsi que par le Parlement européen dans sa [résolution du 30 avril 2015](#), montre l'urgence d'agir pour mettre un terme à ces pratiques entravant l'exercice des libertés syndicales en Algérie.

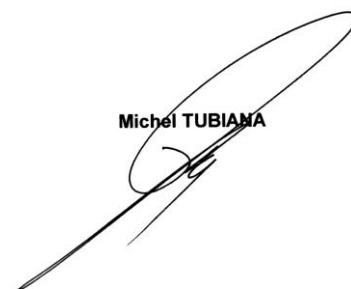
En votre qualité de Directeur Général du BIT, EuroMed Droits vous appelle à exhorter en toute occasion les autorités algériennes à mettre en œuvre sans délai les recommandations de la Commission des Normes de l'OIT qui a examiné l'Algérie en juin dernier pour la deuxième fois consécutive pour non-respect de la Convention fondamentale n°87 de l'OIT. En particulier :

- fournir des informations détaillées à propos du projet de nouveau Code du travail, notamment en lui en communiquant une copie à des fins d'analyse et d'examen en rapport avec l'application de la convention n°87;

- s'assurer qu'aucun obstacle n'existe, en droit ou dans la pratique, à l'enregistrement des syndicats conformément à la convention n°87;
- agir avec célérité afin de traiter les demandes d'enregistrement de syndicats en suspens et d'en aviser l'OIT;
- réintégrer les agents de la fonction publique licenciés pour des motifs de discrimination antisyndicale.

Plus généralement, les autorités algériennes devraient immédiatement cesser de criminaliser et harceler les syndicalistes dans les secteurs public et privé, garantir le droit à la création de syndicats et permettre à une pluralité d'acteurs de s'exprimer et participer au dialogue social, conformément aux engagements internationaux de l'Algérie.

Confiants de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.


Michel TUBIANA

Président d'EuroMed Droits